



PROGRAMME DE FORMATION

GR CIVAM PACA

DROIT RURAL ET DIVERSIFICATION AGRICOLE

Comprendre et mettre en pratique les conditions juridiques, fiscales et sociales d'une diversification d'activités

Les 11 & 12 mai 2023 + 3h à distance en amont

Cette formation est faite pour vous si vous souhaitez...

- Comprendre la diversification d'activités en tant qu'agriculteur
- Connaître les caractéristiques des activités de diversification (accueil, agritourisme)
- Acquérir des notions de droit rural général
- Mieux comprendre le cadre juridique de la diversification agricole
- Se repérer dans la complexité liée au statut "éclaté" de l'agriculteur diversifié
- Mieux définir son projet de diversification

Contenu

Distanciel (en amont)

définir votre projet et son cadre ; évaluer vos connaissances en droit rural ; appréhender une diversification d'activité sur votre ferme ; échange personnalisé avec une avocate spécialiste du droit rural

Jour 1

- Introduction aux composantes du droit rural
- Les principales activités de diversification et leurs caractéristiques
- Réglementations spécifiques aux activités agritouristiques ou pédagogiques (selon projets des stagiaires)
- La délimitation juridique des activités agricoles
- Les incidences de la mise en place d'activités de diversification au niveau juridique (civil)
- Mise en pratique

Jour 2

- La délimitation fiscale des activités agricoles
- La fiscalité de la diversification agricole
- La gestion des incidences fiscales de la diversification agricole
- La délimitation sociale des activités agricoles
- Les incidences de la diversification au niveau social
- Mise en pratique
- Récapitulatif des points de vigilance

Méthodes pédagogiques / Moyens matériels et outils

- **Méthodes pédagogiques** : entretiens individuels, échanges et travaux en groupe, apports théoriques par l'intervenante
- **Moyens matériels et outils** : diaporama, présentations orales, ateliers de mise en pratique

Modalités d'évaluation

Mises en situation, ateliers et exercices pratiques

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Date** : jeudi 11 et vendredi 12 mai 2023
- **Durée** : 14 heures + 2h à distance
- **Horaires** : 9h-13h, 14h-17h
- **Lieu** : PACA - à définir selon la provenance des participants
- **Date limite d'inscription** : 21 mars 2023
- **Repas** : tiré du sac
- **Intervenante** : Amel Bounaceur, juriste en droit rural, auteur du livre "Diversification Agricole : guide juridique pour les porteurs de projets"
- **Responsable de formation** : Marion Genty, animatrice coordinatrice Accueil, GR CIVAM
- **Public ciblé** : producteurs du département souhaitant mieux situer leurs activités de diversification.
- **Pré-requis** : aucun pré-requis nécessaire.
- **Tarifs** : Prise en charge par VIVE selon éligibilité (vérifiez la consommation de votre plafond annuel auprès de VIVEA). Prise en charge par les OPCO pour les salariés agricoles et non agricoles. Contactez-nous pour obtenir un devis d'un montant de 400€. Pour les autres cas, contactez-nous.
- **Validation de la formation** : Délivrance d'une copie de la feuille d'émargement ou d'une attestation individuelle de formation
- **Besoin de vous faire remplacer ?**
Contactez votre service de remplacement

Conditions générales de formation du GR CIVAM PACA consultables en ligne
https://www.civampaca.org/formation_structure_conditions.php?id=33

Programme diffusé le 15/02/23



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES